

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Chambre des représentants belges vient d'adopter à la majorité de 71 voix contre 7 le projet de loi qui proclame la liberté de l'intérêt.

Aux termes de cette loi, le taux de l'intérêt conventionnel est librement déterminé par les parties contractantes. Lorsqu'il n'a pas été déterminé, la loi le fixe à 5 0/0 en matière civile et à 6 0/0 en matière commerciale.

La question de l'intérêt étant intimement liée à celle des Banques, la nouvelle loi renferme un article ainsi conçu :

« Le bénéfice résultant pour la Banque nationale de la différence entre l'intérêt légal et le taux d'intérêt perçu par cette institution, sera déduit des sommes annuellement partageables entre les actionnaires, et sera ajouté au fonds de réserve. »

Le projet, tel qu'il avait été présenté par le gouvernement, attribuait au Trésor public le bénéfice résultant de cette différence.

La Belgique est, sans contredit, un des pays où les questions économiques sont le plus sérieusement étudiées et le mieux comprises.

La loi qui vient d'être votée à la presque unanimité montre que, sur les questions de cette nature, les partis s'effacent et ne consultent que la vérité des principes et les exigences de l'intérêt public.

Les pays où règne aujourd'hui la liberté de l'intérêt sont, avec la Belgique, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, l'Italie, la Prusse, les villes libres allemandes et les Etats-Unis.

Une nouvelle interprétation de l'encyclique vient de se produire. Le cardinal-vicaire, c'est-à-dire le cardinal qui représente, dans le gouvernement de l'église de Rome le souverain pontife, a publié, relativement au jubilé accordé par l'encyclique, une notification dont le télégraphe nous apporte le résumé que voici :

« Une notification du cardinal-vicaire annonce que le pape a accordé à Rome un jubilé du 5 mars au 9 avril.

« Dans cette pièce, le cardinal-vicaire indique le but de l'encyclique. Il rappelle et condamne les erreurs principales condamnées dans l'acte pontifical.

« Il signale comme des erreurs particulièrement fâcheuses la liberté de conscience et des cultes proclamée comme un droit légal, le droit reconnu à chaque individu de pouvoir publier par la presse des principes erronés et enfin la déclaration que la volonté du peuple est la loi suprême. »

Le roi Victor-Emmanuel est parti pour Milan.

Avant de quitter Turin, il a voulu marquer sa visite dans son ancienne capitale, par un acte de clémence, et une amnistie pleine et entière est venue effacer tous les faits douloureux de septembre, jusqu'à ce jour. Victor-Emmanuel avait pardonné depuis longtemps, mais quelques personnes étaient encore sous le coup de poursuites et de recherches.

On lit dans la *Correspondance provinciale* de Berlin, 1^{er} mars :

« Il faut que la Prusse demande l'union, la

fusion la plus complète et la plus intime des forces des duchés avec l'armée et la flotte prussiennés. Une convention militaire ne suffit pas. Il faut que la Prusse ait la pleine disposition des points à fortifier, principalement des positions militaires situées des deux côtés du détroit d'Alsen, du port militaire de Kiel et des ports militaires à établir aux deux extrémités du canal de la mer du Nord à la Baltique. Il faut de plus l'union des duchés au Zollverein et aux grands établissements commerciaux de la Prusse. L'accomplissement assuré de ces conditions peut seul permettre à la Prusse de remplir sa tâche dans les duchés et de prêter les mains à un règlement définitif de la question. »

On annonce comme imminente l'ouverture de négociations pour un traité de commerce entre la Prusse et la Belgique.

Les négociations entre la Prusse et le Zollverein sont terminées.

La signature de la convention aura lieu dans quelques jours.

Le résultat des négociations commerciales, entre la Prusse et l'Angleterre, vient d'être soumis, par la Prusse, aux gouvernements du Zollverein.

La *Presse*, de Vienne, annonce qu'un camp de manœuvres comprenant 50,000 hommes sera formé cette année à Bruck, sur la Leitha. L'archiduc Albert est désigné comme commandant en chef de ce camp pour toute la durée des manœuvres. Ces manœuvres auront lieu sur un terrain qui, à en juger par les travaux préparatoires, s'étendra jusqu'à Presbourg. Les premiers détachements de troupes

destinés à former le camp sont attendus pour la mi-juin.

On signale dans le pays de Bade une grande agitation, suscitée par suite de l'opposition du clergé à la loi de l'instruction publique promulguée récemment. Des démonstrations accompagnées de scènes regrettables ont eu lieu à Manheim.

On écrit de Lisbonne, que la démission du ministère, présidé par le duc de Loulé, a été définitivement acceptée.

Le marquis La Bandeira, qui a été chargé de former un nouveau cabinet, ne l'a pas encore constitué.

Une dépêche télégraphique particulière du 28 février, que nous recevons de Constantinople, nous donne les nouvelles suivantes :

La correspondance télégraphique avec les Indes a été inaugurée.

On reçoit aujourd'hui, à Constantinople, des dépêches de Calcutta et de Bombay en quinze heures.

Les bruits qui ont couru d'une rupture de relations entre la Porte et la Perse sont dénués de tout fondement.

Le gouvernement ottoman vient d'organiser récemment un système d'écoles publiques ouvertes à toutes les classes de la population indigène. Cette mesure a été accueillie avec reconnaissance dans toutes les villes de l'empire.

On écrit de Londres, le 2 mars :

Un meeting, convoqué par le comité natio-

FEUILLETON.

21

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

XXI. — LA CRUAUTÉ DU DEVOIR.

Guillemette, en voyant revenir Claude et Gaillard, sentit son cœur se fondre dans sa poitrine; elle pensa que le prisonnier avait été reconnu. Haletante d'effroi, elle se précipita vers lui.

Mais à ce moment apparut Antoine.

— Eh! eh! dit Gaillard, nous nous sauvions comme des voleurs, quand nous pouvions sortir comme des honnêtes gens. On nous aurait traités en criminels, au lieu de nous saluer comme des victimes. L'innocence de Claude est établie, prouvée, déclarée, pour-tuiv il plus haut. Et voici le cousin Antoine qui nous apporte la vie et la liberté du prisonnier dans la poche de son habit.

Toutes les expressions de la surprise et du bonheur se refléchèrent sur les visages.

Gertrude, revenue au sentiment, Madeleine et Mathurin regardaient Antoine et Gaillard avec stupéfaction, tandis que Guillemette, Claude et l'oncle Nicolas s'empressaient autour d'eux en jetant des cris de joie insensée.

Quand Gaillard eut répété ce qu'il venait de dire, et qu'on l'eut bien compris, ce fut un concert d'actions de grâces, au milieu duquel il était impossible de s'entendre. On riait, on pleurait, on s'embrassait. On entourait Antoine, on l'accablait de questions. On n'écoutait pas ses réponses et on se réjouissait comme s'il eût confirmé les paroles du cousin Gaillard.

— Soyez béni, Antoine! disait Madeleine avec exaltation. Ah! mon cœur ne doutait pas de vous!

— Moi, je n'ai jamais douté de mon fils Antoine, s'écriait Mathurin avec fierté. Je sais ce qu'il vaut. C'est le trésor de la famille!

— Moi, je lui demande pardon, disait Gertrude. J'ai eu tort de l'accuser, je le reconnais.

La voix de basse-taille du maître d'école dominait le tumulte.

— Glorieuse famille! s'écriait-il les bras croisés sur la poitrine, et en secouant sur sa tête la mèche de son bonnet de soie noire; — glorieuse famille!

qui compte dans son sein une Guillemette et un Antoine! Guillemette, l'héroïne du dévouement, et Antoine, le héros du devoir!

Cependant, au milieu du bruit des éloges et des félicitations, Bruno gardait une attitude triste, accablée. L'expression douloureuse de sa physionomie contrastait avec l'air de fête répandu sur les figures qui l'environnaient. Plusieurs fois, il avait essayé de parler, mais l'hésitation, le trouble, la faiblesse de sa voix à demi éteinte d'épuisement, avaient trahi ses efforts. On ne l'avait pas entendu.

Quand le bruit fut un peu calmé, il parut vouloir révéler ce qu'il avait à dire, mais il hésita encore. Enfin, questionné sur les démarches qu'il avait faites :

— Je n'ai pas réussi! répondit-il. Mes démarches n'ont amené aucun résultat décisif, aucune découverte où l'on pût fonder un espoir sérieux. J'ai parcouru tout le pays; Nicaise et M. Chartrain ont échappé à mes recherches. Cependant j'ai obtenu quelques renseignements sur eux, et j'ai chargé des personnes de confiance de suivre leurs traces.

Ces paroles produisirent l'effet d'un seau d'eau glacée tombant dans la chaudière d'une machine à vapeur. Tout mouvement s'arrêta. Les assistants de-

meurèrent muets et immobiles; on les aurait cru pétrifiés.

— Cependant, cousin Antoine, vous nous apportez la grâce de Claude? demanda Gaillard après un silence.

— Non, répondit Antoine, et je déplore que vous m'avez mal compris.

— Si vous ne nous apportez pas la grâce de Claude ou la certitude de son acquittement, pourquoi alors m'avoir barré le passage quand j'étais au moment de le faire évader?

— Parce qu'il n'appartient qu'à la loi de délier ce que la loi a lié, répondit Bruno d'un ton ferme et triste; parce que les arrêts de la justice doivent être respectés et obéis, même dans leurs erreurs...

Un murmure s'éleva.

— En outre, Claude n'aurait-il pas laissé son honneur en prison?

Les assistants ne pouvaient pas comprendre un pareil langage.

— Ainsi, dit Gertrude, quoique reconnaissant que l'on s'est trompé en condamnant votre malheureux frère, vous ne voulez pas qu'on le sache? vous voulez qu'il meure? Ah! c'est affreux; Antoine! Décidément, vous n'aimez pas votre famille, vous

nal polonais, a été tenu hier à Saint-Martin's Hall, sous la présidence du marquis Townsend, pour glorifier la dernière insurrection polonaise.

Les résolutions votées déclarent que la destruction de l'indépendance de la Pologne est un danger pour l'Europe.

Le prince Arthur est parti hier pour un voyage en Orient. S. A. passe par Paris.

Le correspondant du *Times* lui mande de New-York, en date du 18 février :

• Les derniers bulletins des confédérés portent que Wheeler a battu Kilpatrick le 10 février à Aiken, à 16 milles d'Augusta.

• Les troupes de Beauregard occupent de fortes positions sur la rive nord de la rivière Congaree.

• On considère une grande bataille comme imminente.

• Une escadrille de navires portant 4,000 balles de coton enlevées à Savannah a été battue par la tempête et dispersée. On craint que tous les navires, à l'exception de deux, n'aient péri.

• Le président Lincoln a convoqué le Congrès en séance extraordinaire pour le 4 mars, afin de se concerter relativement à d'importantes communications qu'il doit lui soumettre.

Dans un meeting populaire tenu à Richmond, M. Benjamin, secrétaire d'Etat des Etats confédérés, a prononcé un discours, dans lequel il a vivement recommandé l'affranchissement de tout nègre qui s'offrirait à titre de volontaire, pour entrer dans l'armée : mais il s'est élevé contre l'application de la conscription aux esclaves. Il a soutenu la thèse que les mesures nécessaires d'émancipation ne pouvaient être adoptées légalement que par chaque Etat séparément ; il a invité enfin la législature de la Virginie à prendre l'initiative et à donner l'exemple.

Les avis de la Nouvelle-Orléans, venus par la voie de New-York, 18 février, disent que l'empereur Maximilien doit partir prochainement pour le Yucatan.

Tous les Français entrant au Mexique sont obligés de se faire enregistrer.

Le nouveau conseil d'Etat s'est constitué sous la présidence de don Jose-Maria Sanchra.

Cortinas est entré en campagne contre Caravapa et Mendez.

Le *Courrier des Etats-Unis* a des avis de la Vera-Cruz du 28 janvier. La pacification du pays faisait des progrès. L'armée impériale avait partout le dessus. Les juaristes commettaient de grandes cruautés.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 28 février 1864.

Mon cher Directeur,

Encore quelques heures, et voilà le carnaval fini.

Le carnaval officiel du moins, car nous savons ce qu'il faut penser de cette clôture hypocrite, et s'il n'y a plus de bals masqués à l'Opéra, il s'en donne encore chaque jour dans le monde, et les bals et les fêtes vont redoubler de bruit et d'éclat jusqu'à la mi-carême.

Et puis, d'ailleurs, la vie de Paris n'est-elle pas un carnaval perpétuel, où l'on est déguisé toute l'année ?

Les hommes se teignent la barbe et les cheveux ; les femmes se fardent, portent des bottes, des cheveux rouges et des paletots d'hommes ; les chiens se teignent en bleu, en rouge et en jaune ; le bois de campêche se déguise en vin de Bordeaux, la chicorée en moka, — la haine et l'envie s'y travestissent en amitié et en dévouement.

Je ne trouve pas mauvais d'ailleurs que l'on cherche à échapper aux lugubres réalités de la vie réelle, en se réfugiant de temps à autre dans le monde de fantaisie que ressuscitent pour une soirée les travestissements carnavalesques. Le bal costumé, compris de la sorte, est une ingénieuse et charmante distraction. M. Michelet, notre grand historien, en donne chaque année qui mériteraient un historien, tant sont ingénieux et magnifiques les travestissements, tant sont illustres les personnes qui les portent.

Les bals masqués et costumés sont plus fréquents cette année que de coutume. Celui du ministère des affaires étrangères, la semaine dernière, a eu un éclat incomparable. Il me faudrait un pinceau et la plus riche des palettes, plutôt qu'une plume, pour dépeindre la splendeur des salons, le rayonnement des lustres, l'opulence et la diversité des costumes, la verve des quadrilles, la furia des conversations, et l'ornementation sans égale de cette haute fête parisienne.

M^{me} Drouyn de Lhuys, délicieusement déguisée en marquise, avait multiplié ses grâces et son aménité si spirituelle ; jamais sée n'a mieux reçu les convives dans son palais enchanté.

Vers une heure du matin, l'animation était à son apogée ; les conversations étaient plus vives, la curiosité de tous surexcitée au plus haut point ; on chuchotait, on suivait des personnages qu'on croyait reconnaître ; on cherchait à lire sous les masques et sous les dominos.

Une foule bariolée et resplendissante se couloyait, semant des lazzi, des sourires et des regards qui valaient les propos les plus malins, quoique toujours courtois.

L'Empereur et l'Impératrice y assistaient, en dominos bien entendu. Leurs Majestés honoraient aussi de leur présence le bal costumé donné hier au ministère de la marine, où l'on a fort admiré un quadrille formé de trente-six élèves de marine, recrutés parmi les plus jolis minois féminins de la haute société.

Mercredi, a eu lieu aux Tuileries le qua-

trième et dernier grand bal de la saison. C'est à peine si les vastes salons du palais pouvaient contenir la foule des invités. Dans certains endroits, on ne marchait pas, on se portait, et la circulation s'est trouvée plusieurs fois interrompue. Il était onze heures et demie, lorsqu'a commencé le défilé devant Leurs Majestés. L'Empereur et l'Impératrice étaient accompagnés du général Fleury. Tout près de Leurs Majestés se trouvaient la princesse Clotilde, la princesse Mathilde et la princesse de Metternich.

Le prince Napoléon n'assistait pas à ce bal.

L'Impératrice était en robe de satin blanc ; elle avait un collier et un diadème en diamants d'une rare magnificence. Elle était entourée de ses dames d'honneur. Leurs Majestés étaient présentes au premier quadrille, et elles se sont retirées vers une heure environ, c'est-à-dire au moment du souper.

Enfin, parmi les fêtes projetées, on annonce un grand bal à l'hôtel de la présidence du Corps-Législatif, aussitôt que M. le duc de Morny sera rétabli, et une soirée costumée au Palais-Royal.

La dernière pompe du carnaval, le cortège du bœuf gras, défile sous mes fenêtres en ce moment. M. Duval, le héros de la boucherie et du bouillon parisien, a fait admirablement les choses, et la promenade des bœufs gras cette année justifie presque l'empressement des badauds. Cette mascarade n'est vraiment pas désagréable à voir. Elle comprend huit chars : quatre pour porter les bœufs gras, les autres contenant des groupes dits allégoriques : Estelle et Némorin sur un rocher et gardant des moutons ; des dieux de l'Olympe, qui nous ont paru s'être un peu trop inspirés des dessins de Daumier ; l'Industrie et vingt villes de France, l'Agriculture, etc., etc.

Hélas ! demain, les pauvres triomphateurs d'aujourd'hui seront conduits dans de petites salles, aux dalles glissantes. Un lien, passé sous les cornes, hier dorées, les contraindra à baisser la tête. On leur glissera sous l'aisselle un nœud coulant, on tirera la poulie, on les renversera : deux coups de masse, un couteau dans la gorge, et tout sera dit ! Et bientôt après, dépecés et vendus, couchés sur un lit de persil, ils serviront de pâture à ceux qui les regardent passer aujourd'hui.

C'est assez ordinairement par un temps maussade et malsain que s'exécute cette promenade des bœufs gras. J'ai presque toujours vu frissonner sous la bise ou grelotter sous la pluie, les épaules nues des nymphes rustiques qui ornent les chars du cortège. Cette année n'a pas manqué à la tradition.

Comment en eût-il été autrement, par le triste et lamentable hiver que nous traversons ? Nous ne sommes délivrés du froid que pour tomber dans la boue, et les amateurs du fruit défendu ont beau jeu à remercier le dégel, si favorable aux indiscrétions du pied, de la che-

ville, du bas de jambe et du mollet.

Mais occupons-nous de choses plus sérieuses. Parlons de l'événement du jour, c'est-à-dire de l'*Histoire de Jules César*, dont la préface a paru au *Moniteur*, et dont la publication, malgré tous les bruits contraires, aura décidément lieu demain, 1^{er} mars. Les privilégiés ont déjà reçu, de la part de l'auteur, l'édition de l'Imprimerie impériale, grand in quarto de 356 pages, avec un portrait de Caius Julius César, gravé par M. Adolphe Salmon d'après M. Ingres, et quatre cartes représentant I. le territoire de Rome sous les rois ; II. l'Italie ancienne ; III. le bassin de la Méditerranée ; IV. la presqu'île de Peniche. Les amateurs de belles éditions déclarent que ce livre fait le plus grand honneur à la typographie française.

Le premier exemplaire a été remis par Sa Majesté à l'Impératrice et le second au Prince Impérial avec ces mots : *A mon fils, témoignage de ma vive tendresse !* Signé : NAPOLEON. Tous les ministres et tous les membres du conseil privé doivent recevoir un exemplaire directement envoyé par l'Empereur.

M. Gustave Crauk vient de terminer, pour la prochaine Exposition, la statue du maréchal Pélissier. Le vainqueur de Sébastopol est représenté tel qu'on se le rappelle au mémorable siège. Tenue de campagne. Un caban doublé de fourrure couvre ses épaules. Sa main droite serre le bâton de commandement ; la main gauche fermée, un peu crispée, impatiente et fiévreuse, trahit les préoccupations et le tempérament du maréchal. La tête fièrement relevée et le visage calme. Les compagnons d'armes du duc de Malakoff se pressent à l'atelier de M. Crauk pour admirer le nouveau chef-d'œuvre du célèbre statuaire.

Mercredi 1^{er} mars s'est ouvert, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys, le congrès télégraphique auquel la France a convié les gouvernements étrangers. Seize Etats étaient représentés à cette conférence ; ce sont : l'Autriche, la Bavière, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, Hambourg, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède et la Norvège, la Suisse, la Turquie et le Wurtemberg. Nous constatons que tous les gouvernements étrangers se sont empressés de répondre à l'appel de la France.

Ce sont d'abord les chefs des légations étrangères qui arrêteront les bases générales de l'application du principe de la taxe uniforme pour les communications télégraphiques ; puis des délégués spéciaux s'occuperont des questions de détail.

La conférence a confié à une commission, composée de MM. les délégués et présidée par M. le comte de Vougy, directeur général des lignes télégraphiques, le soin d'élaborer un projet de convention. Elle s'est ensuite ajour-

n'aimez pas votre frère, et vous serez son meurtrier !

Ces violentes paroles furent le signal d'une nouvelle explosion de reproches et de plaintes à l'adresse d'Antoine.

— Mais c'est de l'exaspération ! disait Gaillard. Il n'y a pas d'exemple d'une pareille conduite...

— Oui, dit le maître d'école vivement agité, je l'avoue... je le confesse... cela me passe... c'est horrible et c'est beau ! Voilà mon opinion.

Gertrude et Madeleine étaient retombées dans les attaques de nerfs. Mathurin et l'oncle Nicolas s'occupèrent de les secourir. Guillemette était anéantie.

Claude s'approcha de Bruno, et, l'entourant de ses bras, il lui dit tout ému :

— Cher Antoine, ce que tu fais est bien. Va ! je ne me plains pas ; je sais que tu m'aimes et que tu me sauveras. Mais, quand tu ne pourrais pas me sauver, je t'aimerais toujours autant. Embrasse-moi !...

Antoine l'embrassa, et une larme tomba de ses yeux sur le front du noble enfant.

— J'ignore si je parviendrai à te sauver, lui dit-il, mais ce dont je puis te répondre, Claude, c'est que... je ne te survivrai pas longtemps. Je le sens là,

ajouta-t-il d'une voix douloureuse, en posant la main sur son cœur.

XXII. — UN RAYON DE LUMIÈRE.

L'émotion, la fatigue et le chagrin avaient épuisé les forces d'Antoine. Il était brisé. La fièvre le dévorait.

Pendant plusieurs semaines il avait parcouru le pays, voyageant nuit et jour, sans repos, sans sommeil, sans espoir, torturé d'inquiétude, déchiré de regrets, en proie au doute.

Il sentait s'obscurcir dans sa conscience la lumière qui l'avait dirigé jusqu'alors : — la loi, — et faillir sous le poids de la douleur le levier de son existence : — le devoir.

Il avait la certitude morale de l'innocence de Claude, et Claude avait été condamné. Il ne devait pas tenter de le sauver en employant d'autres secours que celui de la loi ; et la loi, ou plutôt la fatalité des événements lui refusait ce secours.

Cependant, laisser exécuter une sentence entachée d'erreur, ne pas s'y opposer par tous les moyens, n'était-ce pas, comme le disait Gaillard, se rendre complice d'un meurtre ? Pour l'opinion trompée, ce meurtre du condamné était une juste

peine ; mais pour lui, convaincu de l'innocence de Claude, c'était un assassinat !

Il se disait cela. Il cherchait dans sa raison ébranlée un point d'appui, une base, une règle de conduite, et n'en trouvait plus.

Le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste, confondus et brouillés, ne lui offraient plus de notions distinctes.

Il doutait ; il s'accusait ; il souffrait cruellement.

Retiré à l'hôtel, seul dans une chambre, tandis que sa famille, réunie dans un appartement voisin, le chargeait de sanglants reproches et de malédictions, il se laissait aller à la fièvre de ses pensées douloureuses.

Prendre un parti, il ne l'osait plus.

Comme le voyageur égaré pendant la nuit au milieu de précipices, il ne savait où diriger ses pas. Tout était abîmes, ténèbres et chaos autour de lui ! Abandonné et fui de ses parents, il était prêt à joindre ses malédictions contre lui-même à celles qu'il sentait confusément bruire à ses oreilles et dont il était l'objet.

Cette crise terrible, où s'anéantissait sa raison, dura plusieurs heures.

Le souvenir de Claude, de Claude résigné à mou-

rir, et qui l'avait embrassé au moment où il aurait pu l'accuser de sa mort, lui faisait saigner le cœur et jaillir les larmes des yeux !

Mais Bruno était un homme fortement trempé. Il se redressa sous le fardeau de la douleur, et, décidé à lutter jusqu'au bout contre la mauvaise fortune, à tenter jusqu'à la dernière seconde de sauver son jeune frère, il rappela à lui sa raison, et, l'enfermant dans les étroites prescriptions du devoir, il se mit à réfléchir.

De mauvaises nouvelles étaient arrivées relativement au pourvoi ; du reste, il ne fallait pas compter, en l'état des choses, sur un verdict meilleur au cas d'un renvoi devant une autre cour d'assises. Antoine ne pouvait espérer que dans le résultat des démarches qu'il avait faites ou qu'il pourrait faire.

Parviendrait-il à découvrir Nicaise ou M. Chartrain ? tout était là.

Il avait envoyé sur leurs traces. Quoique plein de confiance dans l'intelligence et la fidélité de ses émissaires, il résolut de se remettre dès le lendemain en campagne.

Mais à peine avait-il pris cette résolution qu'il entendit frapper à la porte de sa chambre.

Il ouvrit.

née jusqu'au moment où ce projet pourra être soumis à ses délibérations.

Le premier volume de l'*Histoire de Jules César* se divise en deux livres : livre I, temps de Rome antérieurs à César ; livre II, histoire de Jules César.

Le premier livre contient six chapitres, dont voici l'intitulé :

Chapitre I^{er}, Rome sous les rois (de la fondation de Rome jusqu'à 244) ;

Chapitre II, établissement de la république consulaire (244-416) ;

Chapitre III, conquête de l'Italie (416-488) ;

Chapitre IV, prospérité du bassin de la Méditerranée avant les guerres puniques ;

Chapitre V, guerres puniques, de Macédoine et d'Asie (488-621) ;

Chapitre VI, les Gracques, Marius et Sylla (621-676).

Le livre deuxième en tête duquel se trouve un magnifique portrait de Jules César, d'après M. Ingres, comprend cinq chapitres ; les quatre premiers n'ont d'autre titre que les dates des événements de la vie de César, dont ils rendent compte ; le cinquième est intitulé : Consulat de César et de Bibulus (695).

Chaque chapitre se subdivise en paragraphes qui portent en marge le sommaire de leur contenu. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur ces indications marginales et sur les nombreuses notes placées au bas des pages pour se convaincre de la profondeur des recherches et du soin apportés à la composition de ce grand travail.

Ce premier volume renferme quatre cartes gravées et coloriées.

D'après des bruits accrédités, l'Empereur aurait envoyé ou devrait envoyer un exemplaire de la *Vie de César* à M. Thiers et un autre à M. de Lamartine, avec une dédicace de sa main en tête.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Une cérémonie intéressante vient d'avoir lieu aux Invalides.

On n'a pas oublié qu'en 1814, au moment où les ennemis étaient aux portes de Paris, le maréchal Serrurier, alors gouverneur de l'hôtel, prit la douloureuse résolution de faire brûler 1,417 drapeaux étrangers provenant de nos victoires. Cette cruelle exécution s'accomplit pendant la nuit, avec tant de désordre et de précipitation, que les assistants purent soustraire au feu et s'approprier quelques-uns de ces drapeaux.

A force de soins, de recherches et de sacrifices d'argent, un vieux soldat de l'Empire, le général de division baron d'Antist, est parvenu à en retrouver dix, dont l'authenticité a été constatée, et, avec un rare désintéresse-

ment, il s'est empressé d'en faire hommage à l'Empereur. Sa Majesté les a immédiatement transmis au ministre de la guerre, en le chargeant d'adresser ses remerciements à l'auteur de ce don patriotique, qui comprend :

Un drapeau écossais du 66^e régiment,

Deux étendards conquis en Egypte sur les mameluks.

Deux drapeaux prussiens,

Un étendard autrichien,

Trois drapeaux espagnols,

Un drapeau portugais,

auxquels M. le général d'Antist avait ajouté deux autres drapeaux plus anciens et d'un intérêt tout historique, achetés par lui en Suisse. L'un, datant de 1619, fut donné sous la régence de Marie de Médicis, par Richelieu, aux Grisons, lorsqu'ils étaient en guerre avec leurs voisins d'Italie. Il est très-bien conservé et porte cette devise en latin : « Si Dieu est pour nous, qui peut être contre nous ? »

L'autre tombe en lambeaux ; il date de 1476. Les Grisons le portaient à la bataille de Morat, où les Suisses battirent Charles-le-Téméraire. Après la victoire, on en fit hommage au chef des Grisons, qui s'était distingué, et c'est un de ses descendants qui l'a vendu au général d'Antist.

M. le maréchal Randon a décidé que ces deux derniers drapeaux seraient placés au Musée central de l'artillerie, et que les dix autres seraient réintégrés dans l'église des Invalides, qui les avait déjà possédés jadis. Son Excellence y a fait joindre deux drapeaux mexicains apportés récemment. L'un a été pris par un voltigeur du 81^e de ligne, au combat de Nochtzlan, le 15 mai 1864 ; l'autre, par le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, au combat de Valparaiso, le 23 du même mois. Une inscription commémorative de ces faits sera placée à côté de chacun de ces drapeaux.

C'est dimanche, 26 février, que la translation de ces précieuses reliques s'est effectuée.

A une heure, un peloton de chasseurs à cheval portant ces douze drapeaux qu'ils avaient été prendre au ministère de la guerre, s'est présenté à l'hôtel impérial des Invalides. Ils ont été reçus par M. le général comte de Brancion, commandant de l'hôtel, accompagné de l'état-major. Les divisions d'invalides étaient assemblées, et formaient la haie jusqu'à l'entrée de l'église.

Le général a pris successivement les drapeaux des mains des cavaliers et les a remis à douze militaires invalides, tous chevaliers de la Légion-d'Honneur. Les tambours battaient aux champs. Puis le cortège s'est dirigé vers l'église où les trophées placés en avant du chœur ont été bénits par le clergé et déposés à la sacristie, en attendant qu'ils puissent être appendus aux voûtes du temple avec ceux qui s'y trouvent déjà réunis depuis 1829.

La foule qui se pressait dans les cours de

l'hôtel, vivement impressionnée par cette scène grandiose, saluait avec respect ces drapeaux conquis au prix de tant d'héroïques efforts, et elle s'est retirée en manifestant hautement sa reconnaissance pour l'homme généreux qui les a sauvés de la destruction.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif s'est réuni jeudi en séance pour examiner les élections qui n'ont pas encore été vérifiées.

— L'*Opinion nationale* a reçu du ministère de l'intérieur un communiqué au sujet d'un rapport du comité central polonais qu'elle a publié dans ses colonnes. Ce communiqué a pour but d'établir que le gouvernement français n'a pas cessé un seul jour de se préoccuper de la situation des réfugiés polonais en France et de venir en aide aux infortunes qui lui sont journellement signalées. « La France, y est-il dit, s'est montrée non-seulement charitable, mais même généreuse, pour les réfugiés de toutes les nations, et particulièrement pour les Polonais. »

— La reine-mère des Pays-Bas est morte mercredi, à cinq heures moins le quart.

C'était la sœur de l'empereur Nicolas. Comme son frère, elle avait une grande énergie de caractère, et elle exerçait à la cour de La Haye une grande influence.

— Une dépêche télégraphique de Londres annonce que la Banque d'Angleterre vient de réduire le taux de l'escompte à 4 1/2 0/0.

— Dimanche prochain doit avoir lieu l'élection du sixième membre pour le conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Paris.

Les deux candidats en présence sont, comme on sait, M. Guizot et M. Henri Barbezat. Un grand intérêt s'attache à cette lutte, où sont engagées les deux directions opposées qui se disputent cette Eglise.

— Le Pays croit savoir que le Champ-de-Mars est décidément choisi pour établir la future Exposition universelle. On construirait un bâtiment provisoire, mais de grand style, sur ce magnifique emplacement, qui permettrait de réaliser toutes les conditions d'unité qui ont fait défaut à l'Exposition de 1865.

Chronique Locale.

Un infanticide a été commis hier à Villeberrier. Une fille de 27 ans environ aurait étouffé son enfant avec un lien de chanvre et l'aurait caché dans un meuble. L'état de sa santé ne lui a pas permis de dissimuler plus longtemps sa position. Elle a avoué son crime.

de M. Chartrain, et l'effroi qu'elle en avait conçu.

— Mais, ajouta-t-elle avec fermeté, je ne dois pas laisser périr un innocent !

— Non, chère demoiselle, vous ne le devez pas, répondit Bruno, qui se sentait revivre. Mais aurez-vous la force de répéter ces révélations devant un tribunal ?

— M. Claude a bien eu le courage de les taire quand il s'agissait de sa vie, répliqua la généreuse jeune fille.

C'était un soir de bonheur ; Antoine dut le croire.

En effet, Germaine n'était pas sortie de la chambre qu'un individu, couvert de guenilles et tremblant comme un coupable, y fut introduit.

Ce visiteur, Antoine le reconnut.

C'était Nicaise.

Le bûcheron, épuisé de lassitude, bouleversé de crainte et de douleur, tomba aux pieds de celui qui l'avait sauvé autrefois des conséquences d'une accusation criminelle, et, les larmes aux yeux il se meurtrit la poitrine en poussant des gémissements.

Quand il fut un peu calmé, Antoine le releva et le fit asseoir.

— Nicaise, lui dit-il, je sais que Claude vous a donné sa casaque grise, un matin de cet hiver, pour

VILLE DE NIORT. — DEUX-SÈVRES.

EXPOSITION

DES BEAUX-ARTS ET DE L'INDUSTRIE

De mai 1865.

La Commission Municipale de l'Exposition rappelle à MM. les Artistes et Industriels qui sont dans l'intention d'exposer, que leurs déclarations doivent être adressées à M. le Maire de Niort, le plus tôt possible, et dans tous les cas avant le 15 mars.

C'est après cette date seulement qu'ils seront officiellement informés de l'admission de leurs œuvres ou de leurs produits, par la réception d'un bulletin.

L'adjoint au Maire,

Secrétaire de la Commission.

A. MONNET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie une lettre de l'Empereur au ministre de l'intérieur sur différentes mesures d'utilité publique concernant Lyon. La lettre dit :

« Tous les habitants de l'agglomération lyonnaise, soumis aux mêmes charges, doivent participer aux mêmes avantages. Pour atteindre ce résultat, il est essentiel de prendre les dispositions suivantes :

» Affranchissement des ponts de la Saône, » démolition du mur d'enceinte de la Croix-Rousse, dégagement des abords de l'Archevêché, création d'un square à la Guillotière, » création d'un square sur le terrain du » Grand-Séminaire. »

La feuille officielle publie, en outre, un rapport du contre-amiral Mazères.

Ce rapport annonce que 200 Mexicains, avec un faible détachement de fusiliers marins et de tirailleurs algériens, sous les ordres du capitaine de frégate Gazielles, escortant le commandant mexicain Cortès, débarquèrent à Altata. Ils se trouvèrent tout-à-coup, à San-Pedro, devant les forces réunies par le colonel juariste Rosalès. Les 200 Mexicains se débattirent. Les fusiliers et les tirailleurs firent une défense héroïque ; mais, cernés lorsque leurs munitions étaient épuisées, ils furent faits prisonniers.

New-York, 18 février. — Les journaux de Richmond annoncent qu'ensuite de divers mouvements, Sherman a dû évacuer Columbia, qu'il avait occupé.

Beauregard croit que la prise de Columbia par les unionistes nécessitera l'évacuation de Charleston.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Une jeune fille entra. Elle était vêtue de deuil. Antoine ne la reconnaissait pas.

— Monsieur, lui dit-elle d'une voix tremblante, je vous demande pardon de venir vous déranger à une pareille heure, — il était neuf heures du soir ; — mais ayant été, bien involontairement, grand Dieu ! la cause du malheur de votre famille, de votre frère...

— Vous êtes mademoiselle Germaine Chartrain ? interrompit Bruno d'une voix étouffée par l'émotion.

— Oui, murmura la jeune fille.

Antoine sentit ses genoux fléchir, un nuage passa devant ses yeux. Il leva les bras au ciel, éperdu, haletant, et se laissa tomber sur un siège, et faisant signe à mademoiselle Germaine de s'asseoir.

M. Chartrain était mort. C'était lui qui avait été attaqué dans les montagnes, à la même époque que M. Dragon ; et, par une déplorable coïncidence, la nouvelle de ces attaques était, on s'en souvient, parvenue à Metz au moment du jugement.

Après un moment de silence, pendant lequel Bruno s'efforça de rappeler ses sens pres de l'abandonner, Germaine raconta que son père, apprenant l'arrestation de Claude, avait aussitôt quitté le pays.

Il craignait d'être appelé au procès en qualité de témoin ; il craignait, — ce que Germaine ne dit pas, — que la révélation des mystérieuses visites de Claude à la villa Chartrain ne compromît la réputation de sa fille. Il était parti à l'improviste, sans instruire personne du lieu où il se rendait ; il avait emmené Germaine dans une autre ferme qu'il possédait près de la frontière. A peu de semaines de son départ, il avait été attaqué en revenant le soir d'une partie de chasse.

Germaine termina son récit en disant que, libre de ses actions et informée du danger de Claude, elle était venue lui apporter son témoignage.

Bruno, remis de son trouble, la questionna, oppressé de bonheur. Elle avait été découverte et amenée par un de ses émissaires. Elle lui donna sur les visites de Claude et ses promenades nocturnes les détails les plus précis, en déterminant les dates et les heures, et révéla avec la franchise d'un cœur pur, ce chaste et frais poème d'amour qui avait eu pour témoins le vert feuillage du printemps et les étoiles du ciel : Claude sur la pelouse au pied de la villa, et Germaine à sa croisée ombragée de lierre. Elle dit les incidents qui avaient marqué la dernière visite, la dénonciation de Pillou à son père, la colère

garantir de la neige vos épaules nues.

— C'est vrai, répondit le bûcheron, et je ne voulais pas le recevoir, car je savais que ce don lui porterait malheur. Mais il a refusé de la reprendre. C'est le sort.

— On vous a dit qu'elle avait été trouvée entre les mains d'un garde assassiné, et que celui à qui elle appartenait au moment du crime était considéré comme l'assassin ?

— On me l'a dit ; ce doit être vrai.

— Nicaise, je ne puis croire que ce soit vous.

— Non, non ; ce n'est pas moi ; je ne mange pas de ce pain-là !...

Il ajouta qu'il avait vendu, pour un lièvre, un pain blanc et un boisseau de blé noir, le funeste vêtement à M. Pillou.

Ce renseignement fut pour Antoine un trait de lumière.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

INTERDICTION.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Saumur, le vingt-trois février mil huit cent soixante-cinq, enregistré.

Il résulte que M. Emile Guitton, perruquier, domicilié à Saumur, rue Saint-Nicolas, actuellement à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire,

A été interdit de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le trois mars mil huit cent soixante-cinq. (102) BEAUREPAIRE.

Etudes de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, et de M^e BEAUREPAIRE, avoué en la même ville.

Vente Mobilière.

Cette vente aura lieu le dimanche 12 mars 1865 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, en la maison qu'occupait, à Saint-Cyr-en-Bourg, M. ROY DE LA ROCHE-PARNAY.

On fait savoir qu'en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le président du tribunal civil de Saumur, le 9 novembre 1864, enregistrée,

Et à la requête de : 1^o M. Etienne Hersant de la Rouerie, propriétaire, demeurant à l'Île-Bouchard; 2^o M. Joseph-Théodore de Crozé, propriétaire, demeurant à la Dorandière, commune de Montreuil Bellay,

Agissant au nom et comme légataires universels, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Achille-Henry Roy de la Roche-Parnay, officier supérieur de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, décédé à Saint-Cyr-en-Bourg, le 26 septembre 1864;

Et encore à la requête de M. Cailteau, propriétaire à Candes, Agissant au nom et comme exécuteur testamentaire de M. Roy de la Roche-Parnay, susnommé,

Il sera procédé, par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, en la maison qu'occupait, à Saint-Cyr-en-Bourg, M. Roy de la Roche-Parnay, le dimanche 12 mars 1865, à midi, à la vente aux enchères publiques de meubles et effets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire de M. Roy de la Roche-Parnay, consistant notamment en :

Batterie de cuisine, plusieurs lits garnis, tables, chaises, fauteuils, linge, buffet de salle à manger, buffet de cuisine, commodes, plusieurs armoires, coffres, vin en bouteilles, argenterie et quantité d'autres bons objets.

L'argenterie comprend :

Dix-huit couverts d'argent, à filets et aux armes de M. de la Roche, pesant 5 kilogrammes 274 grammes, Onze petites cuillères à café, pesant 275 grammes,

Une cafetière, pesant 300 grammes, Une cuillère à sucre, pesant 85 grammes,

Une grande cuillère à potage, pesant 245 grammes,

Une grande cuillère à ragoût, pesant un peu moins,

Une cuillère à punch, pesant 45 grammes,

Une pince à sucre, pesant 30 grammes,

Une tasse à vin, pesant 27 grammes,

Un panier à argent (moins), Un huilier et ses deux bouchons, pesant 525 grammes.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le public sera admis à voir les

objets d'argenterie ci-dessus énumérés, de midi à trois heures, les 8, 9 et 10 mars courant, à Saint-Cyr-en-Bourg, en la maison de M. Roy de la Roche, où ils sont déposés. (103)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES BIENS

CI-APRÈS,

Dépendant des successions de M. et M^{me} Babin-Taveau.

Commune de Saumur.

Une maison, rue Notre-Dame de Fenet, n° 29.

Une maison, même rue, n° 51.

Trois petites maisons, sur l'escalier du coteau.

Quatre caves avec jardins, dans le coteau.

Une maison, rue de Fenet, n° 42 et 44.

Une maison avec cour, place du Bellay, n° 19.

Une maison et plusieurs caves et jardins, dans le coteau Charrier.

Commune des Ulmes.

Plusieurs morceaux de vignes, aux cantons du Mousseau, de la Rue, de Peridet, de la Rouillère, de l'Éillet, du Grand-Champ, de la Butte-du-Moulin, de Touchevreau, de Tenières, de Charnières, des Mibernées, des Hauts-Sentiers, de la Vigne-aux-Moines.

La vente des biens de Saumur aura lieu de gré à gré.

La vente des biens des Ulmes aura lieu par adjudication, en l'étude de M^e LE BLAYE, le dimanche 26 mars, à midi.

S'adresser audit notaire. (104)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{me} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA CURE DE NANTILLY,

Située sur la place de l'Église, consistant en salle manger, salon de compagnie et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, petite cour et jardin.

S'adresser audit M^e LEROUX.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 10,

Composée de douze chambres à feu, cave, cour couverte, terrasse et grenier.

S'adresser à M. LEGUIN, rue Courcouronne, n° 10 bis. (70)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Et différentes parcelles de vigne,

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

S'adresser à M. ROBIN, propriétaire à Terrefort, commune de Bagneux. (69)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12, dépendant de la succession de M. MALBOIS.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties, UNE PROPRIÉTÉ

Située communes du Coudray, Courchamps et Artannes.

ARTICLE PREMIER.

Deux logements, situés au bourg du Coudray, faisant partie de l'ancienne maison Berquet, composés de chambres d'habitation, cabinets, boulangerie, écuries, greniers, hangar, toits à pores et à volailles, caves et pressoirs garnis de leurs ustensiles, cours et jardin.

ARTICLE 2.

Un hectare 14 ares de vigne, appelés le clos de Bourresse, joignant au nord M. Ducamp, au levant Genevraie, au midi et au couchant des chemins.

ARTICLE 3.

Cinquante-sept ares de vigne, aux Varennes, commune de Courchamps, joignant au nord Ballier et autres, au levant le chemin et au midi M. Ducamp.

ARTICLE 4.

Un clos de vigne, de la contenance de 28 ares, situé commune du Coudray, joignant au nord M. Ducamp, au midi divers propriétaires.

ARTICLE 5.

Soixante-dix-huit ares 80 centiares de pré, appelés le pré Parant, dans la prairie de la Motte, commune d'Artaunes, joignant au nord M. Georges Pasquier, de Chacé, au levant M. de Brézé, au midi Aubrée fils, et au couchant M. Du Baut.

S'adresser, pour traiter, à M. BULLEAU, expert au Coudray, chargé du lotissement de ces immeubles.

Il y aura toute sécurité pour les acquéreurs et il sera accordé quatre ans de délai pour payer. (82)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

Un hectare 47 ares 11 centiares de terre labourable, située au canton des Enverhyes, commune de Saint-Lambert-des-levées, joignant au levant et au nord M. de Fontenailles, au midi Chauveau et au couchant le chemin vicinal.

S'adresser à M. LEGEARD, géomètre-expert, commune de Saint-Lambert-des-levées. (95)

A VENDRE

A ARRENTER

OU A LOUER,

La MAISON, sur le bord de la Loire, rue de la Marine, n° 4, se composant de sept chambres à feu, cinq autres appartements, cours, écurie, remise, bûcher, caves, etc.

S'adresser à M. HARRY, propriétaire, rue d'Orléans, n° 91. (98)

A CÉDER

DE SUITE,

UN CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

Dans un très-bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

UNE PETITE MAISON, rue Courcouronne, n° 4. S'adresser à M. TAILBOUIS-DAVID, même rue, n° 8. (106)

TIRAGE DE 1865

Plusieurs pères de famille ont ouvert une bourse commune en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

MAISON DE NOUVEAUTÉS,

Rue de la Tonnelle et rue du Puits-Neuf SAUMUR.

M. E. Bizeray demande un APPRENTI pour les nouveautés.

ON DEMANDE UN OUVRIER leur.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

MALADIE DU SANG.

TRÉSOR DE LA SANTÉ

GRAINE de MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande), Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

EN VENTE

Chez JAVAUD, Libraire-Éditeur,

HISTOIRE DE JULES CÉSAR

Par l'Empereur Napoléon III,

Edition grand format, le volume..... 50 fr
D^o in-8^o, le volume..... 10
D^o d^o d^o avec atlas..... 15

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

À Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 MARS.			BOURSE DU 3 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 70	» 15	» »	67 65	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	97	» 50	» »	96 75	» »	» 25
Obligations du Trésor.	443 75	1 25	» »	448 75	» »	» 5
Banque de France.	3500	» »	» »	3505	» 5	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1272 50	» »	5 »	1260	» »	12 50
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	665	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	760	» »	» »
Crédit industriel.	» »	» »	» »	740	» »	» »
Crédit Mobilier.	885	» »	32 50	882 50	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	930	» »	» »	930	» »	» »
Orléans (estampillé).	925	» »	1 25	930	» 5	» »
Orléans, nouveau.	845	» »	» »	850	» 5	» »
Nord (actions anciennes).	1015	» »	» »	1015	» »	» »
Est.	520	» »	» »	517 50	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	948 75	3 75	» »	945	» »	3 75
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	582 50	» »	» »	581 25	» »	1 25
Ouest.	541 25	2 50	» »	542 50	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1807 50	7 50	» »	1815	» 7 50	» »
Canal de Suez.	» »	» »	» »	453 75	» »	» »
Transatlantiques.	520	» »	» »	520	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	64 75	» 15	» »	65	» 25	» »
Autrichiens.	440	» »	» »	445	» 5	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	547 50	1 25	» »	550	» 2 50	» »
Victor-Emmanuel.	306 25	» »	1 25	302 50	» »	3 75
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	277 50	1 25	» »	276 25	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	570	» »	7 50	571 25	» »	1 25
Saragosse.	395	» 5	» »	385	» »	10 »
Séville-Xérés-Séville.	247 50	» »	» »	245	» »	2 50
Portugais.	255	» »	5 »	260	» 5	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	308 75	» »	» »	312 50	» »	» »
Orléans.	295	» »	» »	295	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	» »	» »	295	» »	» »
Ouest.	291 25	» »	» »	292 50	» »	» »
Midi.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Est.	296 25	» »	» »	295	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le